



Le 23 août 2022

Par SDÉ et courriel

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : (514) 289-2211, poste 3563
Télec. : (514) 289-2007
Turmel.simon@hydroquebec.com

Objet : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement
2020-2029
Remboursement de frais – D-2022-093
Régie de l'énergie : R-4110-2019 Phase 1
Notre dossier : R059220

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité confirme le paiement des frais de participation dans le dossier mentionné en titre, le tout conformément à la décision D-2022-093 rendue par la Régie de l'énergie le 27 juillet 2022.

Participants	Frais octroyés
AHQ-ARQ	81 129,00 \$
AQCIE-CIFQ	78 024,00 \$
AQPER	43 970,00 \$
CQ3E	27 409,00 \$
FCEI	68 428,60 \$
Opitciwan	50 000,00 \$
RNCREQ	122 709,00 \$
ROÉÉ	98 707,00 \$
RTIEÉ	41 500,00 \$
UC	45 133,72 \$

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Jean-Olivier Tremblay

Signée par Jean-Olivier Tremblay en l'absence de :
Simon Turmel, avocat

ST/gm

c.c. Intervenants